



# l'action DE L'ETAT

# 2013 dans les Alpes-de-Haute-Provence



**Patricia Willaert**  
Préfet  
des Alpes-de-Haute-Provence

*La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen proclame que « La Société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ». L'action de l'Etat dans le département des Alpes-de-Haute-Provence illustre ainsi, sans exhaustivité, à travers plusieurs exemples, la diversité des interventions de l'Etat en 2013.*

*Dans une conjoncture économique difficile, l'Etat a accentué son action sur le soutien de l'activité, l'accompagnement des entreprises en difficulté et la mobilisation pour l'emploi.*

*Dans le cadre d'une action publique, moderne, efficace et plus lisible, les services de l'Etat dans les Alpes-de-Haute-Provence ont formé, en 2013, une administration de proximité à l'écoute des élus et de la population pour répondre aux attentes du territoire et de ses habitants.*

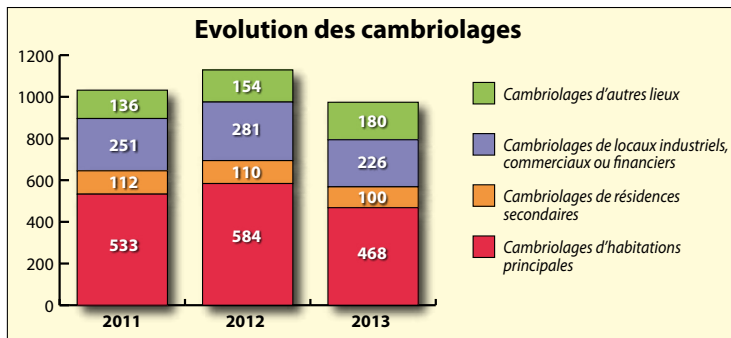
*Les défis sont nombreux, les services de l'Etat continuent à les relever, au quotidien, avec efficacité, responsabilité et volontarisme.*

## SECURITE - PROTECTION DES POPULATIONS

### Délinquance : un bilan 2013 encourageant

L'une des principales préoccupations en 2012 avait été la forte augmentation des cambriolages, notamment des **cambriolages** de résidences principales, à Digne-les-Bains et surtout à Manosque.

En 2013, les mesures mises en œuvre par les services ont permis d'**enrayer ce phénomène, avec 155 cambriolages en moins**. Leur nombre passe de 1129 en 2012 à 974 en 2013 soit une diminution de 13,7 %.



Ce sont principalement les cambriolages de résidences principales qui ont diminué, de 584 à 468 faits, ce dont on peut se réjouir puisque ces vols par effraction au domicile sont particulièrement traumatisants pour les victimes.

**Le plan de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée** présenté par le ministre de l'Intérieur en septembre 2013 avait en effet été largement anticipé dans les Alpes-de-Haute-Provence, avec :

- un plan anti cambriolages a été mis en place à Manosque, puis à Digne-les-Bains, dès le début de l'année 2013, fondé sur l'adaptation optimisée des patrouilles de police, la complémentarité entre les patrouilles de la police nationale et de la police municipale, ainsi que le renforcement du renseignement ;
- deux cellules anti-cambriolages à Digne-les-Bains et Manosque, constituées de policiers et de gendarmes, qui fonctionnent régulièrement et facilitent l'échange d'informations ;
- deux groupes d'enquêtes de lutte anti-cambriolages à Forcalquier et Digne-les-Bains, dont l'action s'appuie sur le renseignement fourni par des équipes légères d'observation ;



- des investigations approfondies, avec, à chaque fois que cela est possible, des enquêtes de voisinage et l'intervention de la police technique et scientifique (PTS) qui compte plus de 70 agents dans le département (effectifs police et gendarmerie) ;
- deux référents sûreté en zone gendarmerie et un en zone police qui apportent leur expertise sur les règles de mise en sûreté des espaces commerciaux et urbains, et sur la vidéoprotection. 16 correspondants sûreté qui se consacrent essentiellement à la sensibilisation des personnels, des élus, des professionnels ;
- en zone gendarmerie, le dispositif «vigicommerce» qui permet d'alerter par mail ou téléphone portable les 737 commerçants inscrits de phénomènes particuliers ou sériels menaçant leur sécurité ;
- le dispositif de participation citoyenne «voisins vigilants», en place à Oraison, Villeneuve, Peyruis et Sisteron ;
- l'opération tranquillité vacances (OTV), désormais active tout au long de l'année sur le département, se développe mais doit encore progresser. Les personnes qui s'absentent de leur domicile peuvent désormais s'inscrire en ligne sur le site Internet des services de l'Etat (<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>);



- un nouveau réseau d'informations opérationnelles mis en place par la gendarmerie «vigilance maires» qui permet la diffusion de signalement de personnes disparues, d'agissement de malfaiteurs, d'accidents de la circulation, de perturbation du réseau routier ou autoroutier, ou encore de conseils de prévention ;
- la vidéoprotection : les contacts engagés de longue date avec les maires se sont multipliés et ont permis de développer la vidéoprotection ; 6 nouvelles autorisations ont été délivrées pour des installations de vidéoprotection de voie publique, ce qui porte le total à 12 équipements (Allos, Céreste, Curbans, Digne-les-Bains, Gréoux-les-Bains, Manosque, Les Mées, Moustiers-Saint-Marie, Oraison, Sainte-Croix-du-Verdon, Sisteron, zone d'activité communautaire à Mane).



Dispositif  
voisins vigilants

## Lutte contre les trafics : des résultats concrets en 2013

L'action des services mérite d'être saluée pour la qualité des enquêtes menées qui ont permis de démanteler plusieurs réseaux de trafic de stupéfiants dans le département. Au-delà des principales opérations menées à Manosque, à Digne-les-Bains, Sisteron... des produits stupéfiants ont été saisis sur l'ensemble du département.

La gendarmerie, la police nationale et les douanes ont saisi au total 22 kg de résine et herbe de cannabis (9 kg en 2012), 280g de cocaïne (moins de 30g saisis par petites quantités en 2012), de l'héroïne, des drogues de synthèse, 17 armes, 4 véhicules et 7 680 €.

En outre, un fonds de commerce a également été saisi, tandis que le compte 04 de l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) s'est vu abonder en 2013 de 20.000 euros saisis judiciairement, à titre d'avoirs criminels.

Plusieurs réseaux ont été démantelés au cours de l'année.



## Sécurité routière : une mobilisation sans faille des différents acteurs

Malgré une action quotidienne de tous les protagonistes de la sécurité routière (gendarmerie, police, direction départementale des territoires (DDT), préfecture), 18 personnes ont trouvé la mort sur les routes bas-alpines dont 7 motocyclistes. Aussi, des actions spécifiques ont été menées en direction des motards et particulièrement 2 relais motos à Castellane et au col



de Larche.

Le premier était couplé à une opération « trajectoire » qui a permis à des motards peu expérimentés, encadrés par ceux de la gendarmerie, de s'apercevoir que tenir une trajectoire nécessite une technique et une pratique approfondies.

Le second réalisé en commun avec les italiens s'est avéré très fructueux et annonciateur de futures collaborations franco-italiennes.

Des actions marquantes ont été aussi menées par les services de la DDT auprès des scolaires, depuis les élèves de maternelle (apprentissage de la rue) jusqu'aux collégiens et lycéens (prévention contre l'alcool et le cannabis).



## Secours à la personne : des interventions à la hausse

En effet, les différents **centres de secours** ont réalisé 15447 sorties de secours en 2013. Outre les accidents de la circulation (1 709) et les incendies (1 613), les plus marquantes d'entre elles ont concerné, à plusieurs reprises, les conséquences de déchainements climatiques : vent violent, orage, grêle et même tornade. Ces phénomènes ont provoqué de nombreuses inondations, endommagé des toitures et nécessité des interventions pour protections de biens, dégagements de chaussées, feux d'origine électrique...



Orage de grêle  
Digne les Bains

**Les secours en montagne**, couverts par une unité spécialisée de gendarmerie, le Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne (PGHM) situé à Jausiers, ont été également largement sollicités. Ainsi, le nombre d'interventions de cette unité a connu une hausse sensible (+ 19,6 %) passant de 159 en 2012 à 198 en 2013. Elles ont permis de porter assistance à 236 personnes (148 en 2012).

Si 88 % des interventions ont été réalisées avec le soutien de l'hélicoptère de la Section Aérienne de la Gendarmerie de Digne-les-Bains, 24 opérations de secours ont été menées par des caravanes terrestres, souvent de nuit ou dans des conditions météorologiques très défavorables.



Le bilan des interventions de l'année 2013 révèle une hausse sensible des interventions liées à la fréquentation sportive en via ferrata et canyoning.

## Prévention et gestion des risques

L'année 2013 a été riche en réalisation d'exercices de sécurité civile, suivis à chaque fois d'un retour d'expérience :

- exercice national « Richter », simulant un séisme couvrant 62 communes (dont 48 communes participantes) dans les secteurs de l'Ubaye et de Digne-les-Bains et ayant pour objectif de tester les capacités ORSEC du département des Alpes-de-Haute-Provence face à un événement de crise majeure de type séisme et la sortie de crise. 13 services de l'Etat et 16 services associés ont été impliqués.



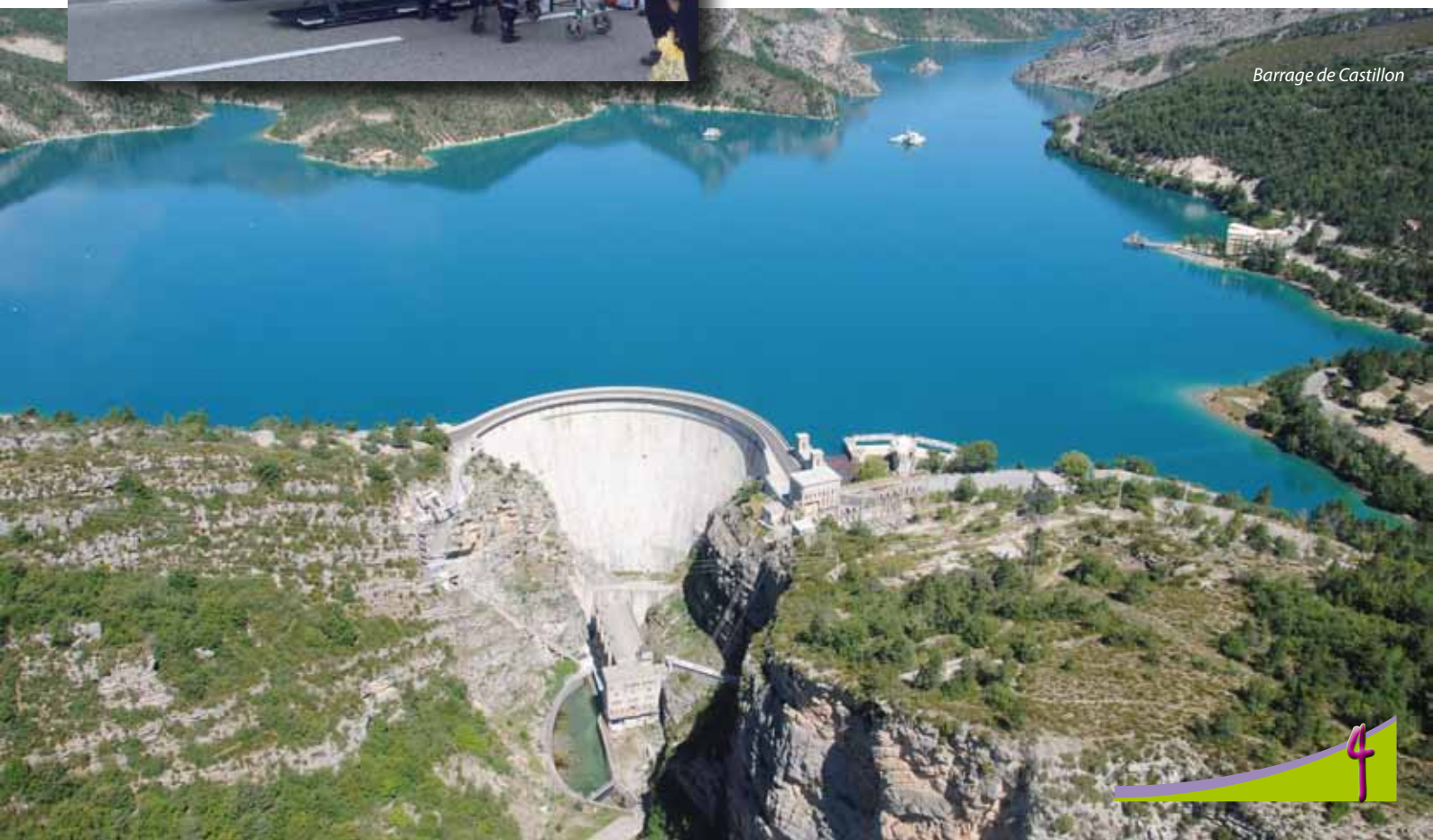
- exercice « risques technologiques » testant le déclenchement du plan particulier d'intervention (PPI) de SANOFI à Sisteron.



- exercice zonal Mercur simulant une rupture majeure des réseaux électriques et de télécommunications électroniques de la zone de défense sud et ayant pour objectif de tester la capacité de coordination au sein de la zone entre les acteurs opérateurs en cas de rupture majeure de réseaux.

- exercice national canicule organisé par la direction générale de la santé en lien avec le ministère de l'intérieur, dans le but de tester la chaîne d'alerte.

- exercice « risques technologiques » testant le déclenchement du PPI du barrage hydraulique Castillon-Chaudanne en raison d'une crue exceptionnelle.



Barrage de Castillon

Le travail de planification des risques a par ailleurs été poursuivi en 2013 avec notamment :

- l'approbation de 10 nouveaux plans de prévention des risques naturels (PPRN) multirisques (Allemagne en Provence, Annot, Château-Arnoux-St-Auban, Châteauneuf-Val-St-Donnat, Entrepierres, Entrevennes, Esparron-de-Verdon, Quinson, Reillanne, Simiane-la-Rotonde) ;
- la poursuite de la mise à jour des PPI des établissements ARKEMA à Château-Arnoux-Saint-Auban et Géosel/Géométhane en parallèle à l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ;
- la finalisation et la mise en ligne sur le site Internet de la préfecture du dossier d'information des acquéreurs et locataires (IAL) concernant les risques naturels, miniers et technologiques pour l'ensemble des communes du département.



## Amélioration de la connaissance des risques naturels majeurs : zoom sur quelques actions du service de restauration des terrains en montagne

Les études de bassin de risques dans les forêts domaniales ont, entre autres objectifs, celui de rationaliser l'action de l'Etat dans le domaine de la prévention des risques naturels. Elles permettent de regrouper l'ensemble des informations historiques, administratives, techniques disponibles au sein d'un même document.

C'est aussi l'occasion de créer des cartes sous système d'information géographique (SIG) présentant l'ensemble des données nécessaires à la gestion de la division domaniale. Les premières conclusions sur la gestion des dispositifs permettent de les adapter selon la nature, l'éloignement et le degré d'exposition des enjeux à protéger. Une première analyse des enjeux et des aménagements existants et envisagés a conduit à retenir dans le département 6 bassins de risques prioritaires dans lesquels la réflexion a été engagée en 2013. L'étude du torrent de l'Areste a été terminée fin 2013, l'étude de la division domaniale d'Annot, celle des Rouquets et celle de Faucon étaient avancées à 80 % fin décembre 2013. Les études des torrents de Vouse et de la Combe étaient avancées à 20% en décembre 2013 ; elles seront achevées en 2014.

L'observation du risque d'avalanches est organisée autour de deux dispositifs complémentaires :



- l'Enquête Permanente sur les Avalanches (EPA) qui est une observation d'événements d'avalanche sur une liste fixée de sites localisés. Il s'agit de relever leurs caractéristiques afin d'effectuer un suivi systématique et une veille pour la mise à jour de la carte de localisation des phénomènes d'avalanche (CLPA) ;
- la CLPA est une carte inventaire des avalanches, qui indique l'enveloppe des emprises des événements passés connus et localisables avec précision. Elle est établie grâce à un recueil de témoignages auprès des populations et des services, complété par une photo-interprétation. C'est le service de Restauration des Terrains en Montagne de l'Office National des Forêts qui est chargé de recueillir les données pour les mises à jour annuelles de la CLPA.



La CLPA est utilisée dans des configurations variées mettant en jeu le risque d'avalanches :

- ▶ aide à la gestion du risque (Plan d'intervention pour le déclenchement des avalanches, plan d'évacuation, gestion de crise...);
- ▶ aide à la cartographie du risque (Plan de prévention des risques, documents d'urbanismes, expertises...);
- ▶ aménagements en montagne (remontées mécaniques, voies de communication...).

La saison 2012/2013 a été marquée par des chutes de neige régulières depuis la fin novembre jusqu'à la fin avril. L'activité avalancheuse a été importante sur le département avec 135 avis EPA émis (valeur proche du « record » de 138 avis lors de l'hiver 2009/2010). Malgré cette activité élevée, peu d'événements importants se sont déclarés. Toutefois, plusieurs de ces avalanches ont entraîné des dégâts matériels et l'une d'entre elles a été meurtrière (avalanche



de Montclar), une avalanche au lieu-dit Le Chapeau de Gendarme a entraîné l'ensevelissement d'un skieur sorti indemne par les secours. Ces événements ont entraîné la modification de la CLPA.

## Chiffres-clés sur l'activité de contrôle des services de l'Etat en 2013 concourant à la protection des personnes



- 26 visites d'inspection réalisées au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- 144 visites périodiques des établissements recevant du public (ERP), soit 97,96 % des visites programmées ;
- Plus de 4 400 contrôles sanitaires sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et de loisirs (154 situations de non conformité bactériologiques mise en évidence, 3 fermetures de lieux de baignade prononcées) ;
- une action d'évaluation des sites de VTT de descente a été conduite sur l'ensemble des communes proposant cette activité estivale ;
- plus de 2 000 contrôles de sécurité alimentaire (dont abattoirs),
- 451 opérations réalisées en matière de sécurité et santé animales ;
- 343 établissements contrôlés dans le cadre de l'opération interministérielle vacances, correspondant à 1 315 actions ;
- 31 contrôles réalisés dans les centres d'accueil collectif de mineurs ;
- 805 entreprises inspectées au titre de la surveillance des pratiques commerciales.



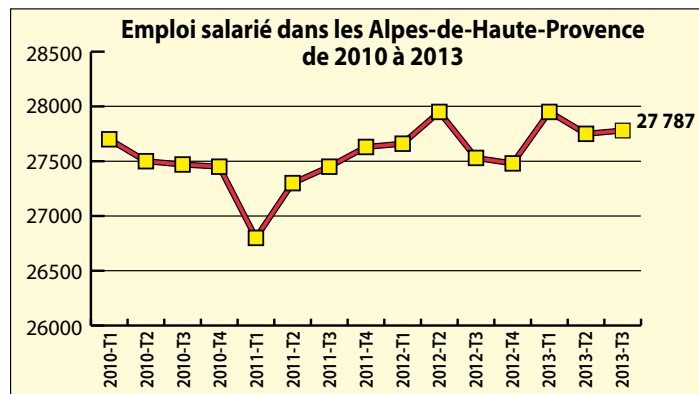
## EMPLOI - ECONOMIE

### Emploi : une implication toujours soutenue des partenaires du service public de l'emploi (SPE)

Même si les chiffres annuels du chômage montrent une progression importante dans le département pour l'année 2013, une évolution positive en fin d'année laisse espérer une inversion de cette courbe pour 2014 :

- le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A baisse entre novembre et décembre 2013 (-0,6%) alors qu'il augmente en PACA et en France ;
- le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est lui aussi orienté à la baisse avec une variation de -0,3 % alors que PACA enregistre une hausse.

L'emploi salarié progresse sur un an avec 26 925 salariés à fin décembre 2013 soit une augmentation de 1 %.



restée très forte sur tout le territoire autour de 3 axes de travail : la sécurisation des parcours professionnels, l'accompagnement du développement économique et de la création d'emploi durable et la prévention des suppressions d'emplois et le soutien aux entreprises en difficulté.

### Accès et retour à l'emploi : un pilotage très resserré des contrats aidés

1 220 **Contrats Uniques d'Insertion** (CUI) ont bénéficié aux demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi dont 1 130 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) destinés au secteur non marchand et 90 Contrats Initiatives Emploi (CIE) destinés au secteur marchand.

Une mobilisation financière de l'Etat de plus de 6,8 M€ et une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) entre l'Etat et le Conseil Général a permis le cofinancement de 260 CAE et 24 CIE destinés aux bénéficiaires du RSA. 129 contrats uniques d'insertion ont bénéficié à des personnes en situation de handicap dont 114 contrats d'accompagnement dans l'emploi et 15 contrats initiatives emploi soit une progression respective de 8,57 % et de 150 % par rapport à l'année 2012.

Par ailleurs, 3 554 jeunes ont été accompagnés en 2013 dans le cadre de l'accès à l'emploi des jeunes, (+ 6,37% par rapport à 2012) dont 1 398 jeunes nouvellement accueillis (+ 5,19% par rapport à 2012)

Le dispositif « **emplois d'avenir** » a été très fortement mobilisé dans notre département : 267 jeunes se sont vu prescrire un emploi d'avenir au 31 décembre 2013 soit 106,8% des objectifs (250).



**emplois d'avenir**

POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

Ces objectifs ont pu être atteints grâce à une implication des partenaires du Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, Mission Locale et Cap Emploi notamment) mais également grâce à l'engagement tout particulier des sous-préfets d'arrondissements. Sous leur égide, des réunions d'information sur les dispositifs « emploi » mobilisables se sont tenues à Digne-les-Bains le 12 novembre, à Castellane le 14 novembre et à Manosque le 18 novembre avec les chambres consulaires, les experts comptables, les collectivités territoriales et les entreprises. Au total, environ 200 structures du département étaient présentes à ces rendez-vous.



## **Accompagnement du développement économique et de la création d'emploi durable**

Deux secteurs de l'économie sociale et solidaire ont été plus particulièrement ciblés : services à la personne et insertion par l'activité économique

### **Services à la personne**

Dans le secteur des services à la personne, l'Etat poursuit l'accompagnement des organismes en vue d'une structuration et d'une professionnalisation de ce secteur, et permet d'assurer la continuité du service sur la totalité du territoire.

Les services à la personne en 2013 ce sont :

- 896 297 heures travaillées,
- plus de 4 861 particuliers bénéficiaires,
- plus de 1 102 intervenants à domicile,
- une masse salariale de 11 984 625 euros.



### **Insertion par l'Activité Economique**

Dans le secteur de l'insertion par l'activité économique ont été mobilisés 516 611 € conventionnés directement auprès des ateliers-chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion et entreprise de travail temporaire d'insertion.

Au 31 décembre 2013, ce secteur a permis à 819 personnes de bénéficier d'un accompagnement au sein de 20 structures d'insertion et à 191 personnes de bénéficier d'une sortie dynamique sur les 290 sorties enregistrées (dont 64 en emploi durable).

## **Gestion Prévisionnelle Territoriale des Emplois et des Compétences**

L'année 2013 a vu la mise en œuvre de l'accord cadre départemental conclu en décembre 2012 entre l'Etat, les partenaires sociaux, des collectivités et des organismes paritaires collecteurs agréés. C'est ainsi qu'ont été déployées des actions de formations pour les salariés saisonniers du tourisme et l'activation d'une plateforme « ressources humaines » mutualisée entre entreprises.





## **Accompagnement des entreprises au travers de la mobilisation de fonds spécifiques**

Les services de la préfecture assurent le secrétariat du comité local de suivi **du fonds Moyenne Durance**, constitué d'une enveloppe d'un million d'euros accordée par Total Développement Régional, pour solder ses engagements dans le cadre de la convention signée le 17 décembre 2005 entre l'Etat, la société

Arkema et la Société Total Développement Régional suite au Plan de Sauvegarde de l'Emploi de 2005. Ce fonds est destiné à financer des projets de revitalisation économique du territoire de la Communauté de communes de Moyenne Durance.

En 2013, le comité local a émis un avis favorable sur trois dossiers pour un montant total de 218 750 euros correspondant à la création de 22 emplois et au maintien de 43 emplois. Le reliquat de l'enveloppe est de 4250 euros, mais les fonds effectivement versés, en fonction des contreparties bancaires apportées, s'élèvent à 477 000 € au 31 décembre 2013.



Par ailleurs, le 29 novembre 2013, Mme Willaert, préfet, a signé avec les dirigeants de Sanofi France et de Sanofi Développement une **convention de revitalisation** pour le département des Alpes-de-Haute-Provence.

Dans le cadre de cette convention, Sanofi consacrera 476 000 euros sur 3 ans pour soutenir le développement de l'activité de PME/PMI prioritairement dans les secteurs industriel, services aux entreprises, hautes technologies, biotechnologies et du secteur de la santé avec un objectif de création de 89 nouveaux emplois.

## **COHESION SOCIALE**

### **Assises territoriales de lutte contre la pauvreté**

Le 4 octobre 2013 se sont tenues en présence de M. Chérèque, inspecteur général des affaires sociales, les assises territoriales de lutte contre la pauvreté des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes à Château-Arnoux-Saint-Auban.

Ces assises ont rassemblé les services de l'Etat, les collectivités locales, les partenaires sociaux et les associations qui interviennent dans le champ de la lutte contre l'exclusion.

Cette journée a permis de présenter les principales mesures du plan national et de sa déclinaison régionale, de débattre de la situation particulière des départements alpins et de déterminer, au sein d'ateliers, les axes de chantiers opérationnels, prioritaires à conduire de manière partenariale, sur la base de diagnostics partagés.

Pour le département, il est notamment prévu de participer activement à la mise en œuvre des actions de la Charte territoriale de cohésion sociale Durance Provence signée au mois de décembre 2013 et s'inscrivant pleinement dans les actions prioritaires retenues dans le Plan de lutte contre la pauvreté.



## **Construction de logements : une action toujours incitative de l'Etat**

Tout au long de l'année 2013 l'Etat s'est très largement impliqué au côté de la communauté d'agglomération Durance Lubéron Verdon Agglomération (DLVA) dans l'élaboration de son programme local de l'Habitat.

Une réunion spécifique pour les communes de la DLVA assujetties au taux de 25 % de logements locatifs sociaux s'est tenue en octobre dernier, afin de les sensibiliser sur la procédure « SRU » en particulier sur les prélèvements financiers et les dépenses déductibles liées à la production du logement social.

De même, l'implication de l'Etat a été forte dans le cadre de la mobilisation du foncier de l'Etat en faveur du logement : un terrain appartenant à Réseau Ferré de France situé à Sisteron, à proximité de la gare SNCF, a fait l'objet de négociations dans la perspective de la réalisation d'un programme de 24 logements sociaux.

## **Lutte contre l'habitat indigne et résorption de l'habitat insalubre**



Dans le cadre du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, le travail partenarial de la Direction Départementale des Territoires et du Service Santé-Environnement de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (DTARS) a permis que des travaux d'office soient réalisés, notamment pour les situations de propriétaire défaillant. 31 procédures d'insalubrité ont été engagées pour 75 logements et 6 logements ont été concernés par des mesures d'urgence saturnisme.

Suite à l'effondrement de l'hôtel Ferrier, une opération spécifique a été engagée sur le centre ancien de Riez. Un pré-repérage a permis d'identifier les immeubles dégradés. La DTARS a ensuite contrôlé 27 immeubles et logements : 12 immeubles vont faire l'objet d'une procédure d'insalubrité et 15 dossiers ont été transmis au maire pour mise en œuvre de ses pouvoirs de police.

*Centre ancien Riez*



*Centre ancien Riez*

La DDT a poursuivi son action de réalisation de travaux d'office sous maîtrise d'ouvrage Etat. Les travaux de réhabilitation du premier groupe d'immeubles du centre historique de Sisteron engagés en septembre 2012 se sont poursuivis en 2013 : 24 logements sociaux de qualité et un équipement culturel devraient être livrés en 2014.



*Centre ancien Sisteron*



## Le label « EcoQuartier » attribué à Forcalquier

Une première vague de labellisation d'EcoQuartiers «livrés» a été organisée en 2013, avec un accompagnement direct par les D.D.T. pour l'établissement du dossier de demande de labellisation d'une soixantaine de communes présélectionnées.

La Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement a présenté le 9 septembre 2013 la liste des quartiers labellisés parmi lesquels figure «l'EcoQuartier Historique» de Forcalquier qui voit ainsi la politique de rénovation de son centre ancien consacrée. Seuls 13 quartiers en France ont obtenu le label.



La réhabilitation du bâti a consisté en une dédensification maîtrisée, en visant à développer la mixité sociale par la création de logements sociaux pour la population de ce quartier, mais aussi en attirant, grâce à la qualité de l'intervention publique, des investisseurs privés pour la création de logements privés. Il s'agissait également, en intervenant sur les espaces publics, de réimplanter des commerces, des services. Enfin, le vivre ensemble devait retrouver un sens, notamment grâce à la mise à disposition de locaux auprès d'associations et la requalification des espaces publics en lieu de rencontre. Appelé à accueillir 400 habitants (presque 300 aujourd'hui), le quartier compte environ 200 logements.

## L'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

Prévue par le décret du 24 janvier 2013, la réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement primaire est entrée en vigueur à la rentrée de septembre. La mise en œuvre de cette réforme doit toutefois s'étaler sur les rentrées 2013 et 2014.

Sur les 111 communes du département disposant d'une ou plusieurs écoles publiques 8 se sont engagées dans les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2013-2014 : Annot, Barrême, Le Chaffaut-Saint-Jurson, Champtercier, Clumanc, Mézel, Senez et Le Vernet. 4 d'entre elles se sont parallèlement dotées d'un projet éducatif de territoire (PEDT), qui concerne les activités péri-éducatives.



**RÉFORME DES RYTHMES À L'ÉCOLE PRIMAIRE**  
**FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE**  
**DE TOUS LES ÉLÈVES**

La réforme des rythmes à l'école primaire permettra un plus grand respect des rythmes d'apprentissage et de repos de l'enfant, conformément aux préconisations des scientifiques spécialistes de la question. Elle rapprochera la France des pratiques de ses voisins européens. Les élèves seront ainsi plus attentifs pour apprendre à lire, écrire et compter. Ils seront moins fatigués et plus épanouis. La réforme conduira en outre à un meilleur équilibre entre temps scolaire et périscolaire tout en maintenant le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire obligatoire.

<p><b>Une semaine de 4 jours et demi</b> incluant le mercredi matin*</p> <p>24 heures d'enseignement hebdomadaires comme actuellement</p> <p><small>*Adaptation possible pour le samedi.</small></p>	<p><b>Une journée d'enseignement allégée</b> de 45 minutes en moyenne</p>	<p><b>Une année de 180 jours de classe</b> contre 144 jours actuellement</p> <p>Finlande 190 jours/an Royaume-Uni 190 jours/an Allemagne 208 jours/an</p>
<p><b>Une prise en charge des élèves à l'école jusqu'à 16h30</b></p> <p>Une pause méridienne de 1 heure 30 minimum</p>	<p><b>Des activités pédagogiques complémentaires</b> organisées en groupes restreints d'élèves.</p>	<p><b>Des temps d'activités périscolaires</b> (culture, art, sport, etc.) dans le cadre de projets éducatifs</p>

[education.gouv.fr/rythmes-scolaires](http://education.gouv.fr/rythmes-scolaires)

Un appui important a été apporté aux maires par les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) dans le cadre de la mise en place de ce nouveau dispositif. Une attention toute particulière a été portée à la sécurité des mineurs, la qualité éducative des activités périscolaires et leur articulation avec le temps scolaire.

## L'accueil des élèves handicapés

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées renforce les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés. Elle affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, à un parcours scolaire continu et adapté.

Le département des Alpes-de-Haute-Provence compte 607 élèves bénéficiant de la reconnaissance de handicap. 112 enfants sont scolarisés en classe d'inclusion scolaire (CLIS) implantée dans certaines écoles. 84 élèves sont pris en charge au sein d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) en collège et 13 élèves en ULIS lycée. Il existe 10 CLIS et 6 ULIS dans le département. Les inclusions individuelles dans des structures pédagogiques ordinaires se font à tous les niveaux de la scolarité dans le premier degré (203 élèves) et le second degré (113 élèves). On note une tendance durable à l'augmentation des effectifs ainsi accueillis.



De plus, 244 enfants porteurs de handicap bénéficient d'une aide individualisée assurée par des auxiliaires de vie scolaire et 306 disposent de matériels pédagogiques adaptés à leur handicap. Il s'agit le plus souvent d'ordinateurs ou de tablettes numériques.

L'éducation nationale travaille en partenariat avec le secteur médico-social (établissements de type IME ou ITEP, services de type SESSAD) et l'inter secteur pédopsychiatrique. La formation des professeurs d'école et de collège, des auxiliaires de vie scolaire et des personnels en cours de spécialisation est assurée par deux conseillers pédagogiques adaptation scolaire et situation de handicap (ASH). Chacune des quatre circonscriptions comporte un enseignant référent de scolarisation chargé de l'accompagnement des élèves, en relation avec les équipes et les familles.

## Lutte contre les violences faites aux femmes

Les statistiques relatives aux violences faites aux femmes dans les Alpes-de-Haute-Provence démontrent que ce fléau social mérite d'être combattu à la fois par des actions de répression mais aussi par des actions de communication, de prévention, de sensibilisation et de formation (**les services de police et de gendarmerie sont intervenus à 512 reprises** à la suite d'appels pour des faits ou des menaces de violence intrafamiliales en 2013).

La déclinaison départementale du Plan National Triennal Interministériel (2011-2013) de lutte contre les violences faites aux femmes a permis de définir les actions prioritaires menées dans le courant de l'année 2013.

C'est ainsi qu'un protocole départemental relatif à la protection et à l'accompagnement des victimes de violences conjugales et à la prévention de la récidive par le traitement pénal, social et thérapeutique des mis en cause a été signé le 16 septembre 2013. Il vise à formaliser la mise en œuvre des réponses existantes et à innover sur la prise en charge pénale et sociale des mis en cause.



Inauguration accueil de jour

Les services de gendarmerie, de police et les travailleurs sociaux portent un soin particulier à l'accueil des victimes et à leur orientation vers les services ou structures les mieux à même de les accompagner. A leur attention des formations visant à créer et coordonner un maillage local interprofessionnel permettant une réponse adaptée aux situations de violences conjugales ont été organisées par le délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité. De même, dans le prolongement du grand colloque organisé en 2012 sur le thème des enfants exposés aux violences conjugales, une journée spécifique de formation portant sur les violences conjugales et les enfants témoins s'est déroulée le 22 octobre 2013.

Enfin, un lieu d'accueil de jour pour femmes victimes de violences a été inauguré par le Préfet le 25 novembre 2013. La création de ce lieu visible et opérationnel constitue un progrès dans la prise en charge des victimes et vient en appui des dispositifs d'accueil d'urgence déjà existants, mis en place par le réseau de partenaires et d'acteurs locaux.

## RESPECT DES LOIS ET VIE DEMOCRATIQUE

### Coopération intercommunale : une mise en œuvre complète du schéma départemental

L'année 2013 marque la finalisation du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) adopté en 2011.

Au 1er janvier 2014, la totalité du département est couverte par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), et aucun de ceux-ci ne fait l'objet d'une discontinuité territoriale.

Quant à la rationalisation de la carte intercommunale, celle-ci a dépassé les objectifs fixés par le SDCI. En effet, en plus des 5 dissolutions prévues par le SDCI et actées en mai 2013, 10 dissolutions de syndicats ont été engagées et ont été effectives au 31 décembre 2013.



### Un nouvel outil de communication sur l'action de l'Etat : la lettre des services de l'Etat dans les Alpes-de-Haute-Provence

A l'initiative de Mme Willaert, préfète, une lettre mensuelle, coordonnée par le service départemental de la communication interministérielle et entièrement dématérialisée, est désormais consacrée à l'actualité du préfet et des services de l'Etat dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Destinée à l'information des agents de l'Etat et du grand public, elle est disponible sur le site internet de la préfecture [www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr).

Parmi les dossiers déjà abordés dans cette lettre, les emplois d'avenir et les contrats de génération (juin 2013), les enjeux de sécurité civile (juillet 2013), la réglementation dans le domaine des sports et loisirs et l'opération interministérielle vacances (septembre 2013), le logement (octobre 2013) ou le plan de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée (novembre 2013).

Au sommaire de cette lettre figurent également la présentation d'un service de l'Etat (la police technique et scientifique, le Service départemental de restauration des terrains en montagne, la Délégation militaire départementale...), des informations sur les démarches administratives et les politiques publiques, un portrait d'un agent, d'un directeur de service de l'Etat ou d'un membre du corps préfectoral ainsi que l'actualité du préfet et des sous-préfets.



## **Ressource en eau et préservation des milieux aquatiques : 8,5 M€ d'aides octroyées en 2013**

Dans le cadre de l'action de l'Etat en faveur de l'eau et des milieux aquatiques, 8,5 M€ d'aides ont été accordés aux acteurs du département en 2013. Ces aides apportent ainsi un soutien à l'économie locale : la réfection d'une station d'épuration, d'un réseau d'eau ou d'assainissement, une passe à poisson...nécessite l'intervention de bureaux d'études, d'entreprises du BTP...



## **Gestion équilibrée du Verdon**

L'affluence touristique dans le couloir Samson sur le Verdon et la nécessité de protéger les habitats naturels obligent à réglementer la pratique de la randonnée aquatique dans le secteur. Après une consultation du public (du 5 au 26 juillet 2013 inclus), la pratique de l'activité de randonnée aquatique au couloir de Samson a été réglementée par un arrêté du 14 août 2013.

La rédaction Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du Verdon, outil de concertation et de planification pour une gestion globale, équilibrée et durable a été finalisé en 2013 avec un accompagnement des services de l'Etat et notamment de la Direction Départementale des Territoires.

Ce document a été établi avec pour objectifs :





- la recherche d'un meilleur fonctionnement hydraulique et biologique de la rivière ;
- le rétablissement d'un meilleur fonctionnement physique de la rivière ;
- l'amélioration de la gestion des grands ouvrages hydroélectriques ;
- une meilleure gestion du risque inondation ;
- la préservation et la valorisation du patrimoine naturel ;
- l'amélioration de la qualité et de la richesse des milieux ;
- l'amélioration de la gestion piscicole ;
- l'entretien et la valorisation des espaces rivulaires ;
- le respect des équilibres écologique.

Le projet de SAGE du Verdon a été mis à l'enquête publique du 28 octobre au 3 décembre 2013.




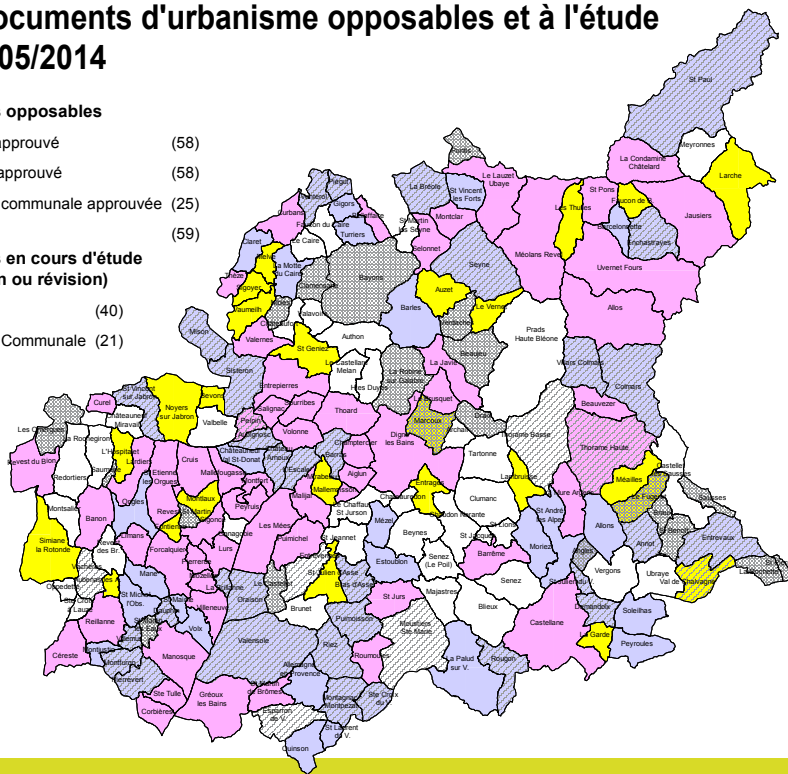
## Les documents d'urbanisme opposables et à l'étude au 01/05/2014

### Documents opposables

	PLU approuvé	(58)
	POS approuvé	(58)
	Carte communale approuvée	(25)
	RNU	(59)

### Documents en cours d'étude (élaboration ou révision)

	PLU	(40)
	Carte Communale	(21)



## Urbanisme

Afin de permettre une gestion planifiée des espaces, les services de la Direction Départementale des Territoires ont continué d'apporter un soutien, tant humain que financier aux collectivités locales pour la réalisation de documents d'urbanisme.

118 000 € d'aides ont été attribuées pour l'élaboration de 9 Plans Locaux d'Urbanisme, 5 cartes communales et 5 études spécifiques.

## Préservation du foncier agricole : poursuite de la mise en œuvre de la charte foncière

Il existe peu de terres labourables dans le département, 10 % seulement de sa surface est exploitable par l'agriculture mécanisée alors que s'exerce une forte pression foncière sur la vallée de la Durance mais également en zone de montagne.

Afin de mettre en œuvre une gestion économe, partagée et raisonnée des espaces agricoles départementaux une charte foncière a été finalisée en 2010 à l'initiative de la chambre d'agriculture et des services de l'Etat avec 3 grands objectifs :

- préserver le cadre de vie et l'attractivité des communes
- permettre l'accès à des produits agricoles locaux de qualité
- développer les territoires et assurer une présence économique et sociale en zone rurale.

Le groupe de travail constitué dans le cadre de cette charte a recensé les expériences locales et les pistes d'action que les collectivités peuvent mettre en œuvre pour préserver le foncier agricole. Des fiches illustrent désormais quelques uns des dispositifs qui peuvent être activés pour une gestion économe de l'espace, un partage du territoire dans le cadre des projets d'intérêt général, la promotion du concept de « projet agricole communal ». Elles sont regroupées au sein d'une « boîte à outils »

qui présente également des outils règlementaires et résume quelques-unes des expériences innovantes qui ont pu être menées dans le département pour montrer que la perte des terres agricoles n'est pas inéluctable.

Un cycle de réunions d'échanges et de visites pédagogiques a été organisé cet automne à Barcelonnette, Castellane et Pierrerue afin de diffuser cette boîte à outil qui a fait l'objet d'une édition diffusée à toutes les communes.



## Pastoralisme et prédation

La pression du loup sur les cheptels domestiques s'est maintenue en 2013 avec une augmentation de 13 % du nombre d'attaques par rapport à l'année précédente (300 constats indemnisés).



Les services de l'État ont été fortement mobilisés pour la mise en œuvre du nouveau plan national loup qui a permis de conforter en particulier les moyens de protection des troupeaux avec l'application du tir de défense renforcé, dispositif permettant de mobiliser jusqu'à 10 tireurs pour protéger un troupeau.

Les agriculteurs ont continué leurs efforts en matière de protection des troupeaux. 315 contrats de protection, pour un montant de 2,56 M€, ont été conclus en 2013. Ils permettent aux éleveurs d'obtenir des aides pour renforcer le gardiennage, d'utiliser des chiens de protection, de créer des parcs de regroupement... 121 tirs de défense simples, 10 tirs de défense renforcés et 8 tirs de prélèvement du prédateur ont été autorisés.

## Lutte contre la précarité énergétique : un dispositif renforcé en 2013

L'année 2013 a été marquée par le renforcement des actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique. Le programme «Habiter Mieux» qui était déjà une des priorités de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) s'est vu renforcé par l'engagement du gouvernement dans le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH), la mise en place des Points Rénovation Info Service (PRIS) avec un guichet unique, et enfin l'augmentation substantielle des subventions de l'ANAH et des primes du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique pouvant être attribuées aux ménages les plus modestes.



Dans ce contexte, le financement de la réhabilitation de logements privés a porté sur :

- 73 logements de propriétaires occupants dont 32 adaptations de logements à la perte d'autonomie et 38 dossiers concernant un gain de performance énergétique supérieur à 25 %.
- 9 logements de propriétaires bailleurs
- 14 logements à loyers maîtrisés





## **Lutte contre le réchauffement climatique**

### **L'appel d'offres solaire (juin à septembre 2013)**

La Commission de régulation de l'énergie a lancé son deuxième appel d'offres pour contractualiser l'achat de 400 MW d'électricité d'origine photovoltaïque auprès de producteurs candidats. Plusieurs lots étaient prévus selon la technique utilisée pour produire cette électricité : centrales au sol dites « innovantes » et grandes toitures.

Pour le département, 11 candidats ont déposé un dossier (10 centrales au sol sur tracker et une ombrière) pour une puissance de 47 MW. La Direction Départementale des Territoires a produit pour ces candidatures les évaluations des volets environnementaux et risques, évaluations qui seront un des critères de choix des candidats retenus.



### **L'avancement du solaire dans le département**

Le point effectué en décembre 2013 sur l'avancement du schéma départemental des énergies nouvelles montre que 186 MW ont été installés dans le département dont 17 MW en toiture et le reste en centrales au sol. On assiste à un très net ralentissement du rythme de croissance de ces centrales en raison principalement des modifications du tarif d'achat de l'électricité. L'appel d'offres est devenu dorénavant le mode de régulation du prix du courant.

Au 31 décembre 2013, 110 MW de projets étaient en cours d'instruction dans le département.



## SIMPLIFICATION ET MODERNISATION

### La préfecture des Alpes-de-Haute-Provence labellisée « Qualipref »

A l'initiative du ministère de l'Intérieur, toutes les préfectures se sont engagées dans la voie d'une certification qualité. Dans les Alpes-de-Haute-Provence le choix a été fait de demander une labellisation « Qualipref » en lien avec l'accueil général de la préfecture et les relations avec les collectivités territoriales.

A l'issue d'un audit, la labellisation Qualipref a été obtenue le 28 juin 2013. Dans ce cadre, 13 engagements ont été pris, allant des conditions d'accueil des usagers aux délais de réponse.



### Des conditions d'accueil des ressortissants étrangers améliorées à la préfecture

La mise en place du logiciel AGDREF1 BIO qui rend obligatoire la prise d'empreintes et donc la présence en préfecture pour toutes les demandes de titres de séjour, a amené la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence à réaliser des travaux d'aménagement de locaux. Le programme de travaux achevé mi avril 2013 a permis d'améliorer les conditions à la fois d'accueil du public et de travail des agents.

Les nouveaux locaux et le nouvel équipement informatique à savoir 3 stations AGDREF1 bio, permettent de recevoir 25 à 30 personnes par jour. Expérimenté durant la phase de travaux (de janvier à avril 2013), le principe d'accueil du public sur rendez-vous a été adopté. Il est un élément fondamental contribuant à la qualité de l'accueil des ressortissants étrangers en préfecture. Il sera conforté à terme par la mise en place d'un module internet de prise de rendez-vous actuellement en cours de finalisation.



### Délivrance du permis de conduire sécurisé

A compter du 21 janvier 2013 le bureau de la circulation de la préfecture a délivré des titres de conduite comportant l'ensemble des catégories définies par la troisième directive européenne, mais sur un support «classique» (le permis de conduire rose, à trois volets). Depuis le 16 septembre 2013 a débuté la délivrance de permis sécurisés au format carte de crédit qui ne sont plus produits sur place, mais édités par l'imprimerie nationale. 1461 permis de conduire au format européen «carte de crédit» ont été délivrés au 31 décembre 2013.



## **La poursuite des regroupements de services aux fins d'optimisation des moyens publics**

### **Création d'un service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC)**

Le SIDSIC est le nouveau service chargé du fonctionnement des systèmes d'information et de communication (informatique et télécommunications) pour les services du périmètre de l'Administration Territoriale de l'Etat (préfecture et directions départementales interministérielles). Sa création en 2013 répond aux objectifs gouvernementaux de modernisation de l'Etat et de mutualisation des moyens.



### **Lancement des travaux de création d'un centre administratif à Digne-les-Bains**

Dans le cadre de la politique immobilière de l'Etat dans le département, un projet d'importance a débuté en 2013 : la création d'un centre administratif dans l'ancien hôpital Romieu de Digne-les-Bains. Cette réalisation permettra le regroupement de 5 services pour un total de 125 postes de travail :

- la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé, déjà installée dans les locaux de l'ancien hôpital Romieu,
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
- l'Unité Territoriale de la Direction Régionale de la Concurrence, Consommation, du Travail et de l'Emploi,
- le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine,
- l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

L'enveloppe financière affectée à cette opération s'élève à 6 M€. Les travaux ont débuté début 2013 et la livraison du bâtiment est prévue courant juillet 2014 pour une installation des services à l'automne 2014.



### **Regroupement de la sous-préfecture de Castellane et de l'antenne de la direction départementale des territoires de St-André-les-Alpes**

Au titre des mutualisations et de la rationalisation des sites, l'antenne de la Direction Départementale des Territoires de Saint-André-les-Alpes a été transférée dans les locaux de la sous-préfecture de Castellane depuis le 15 octobre 2013.



La DDT accueille quant à elle, dans ses locaux de Château-Arnoux-Saint-Auban deux agents de Météo France depuis fin 2013.



### Expérimentation de la délocalisation de Pôle Emploi



Depuis le 3 décembre 2013, Pôle Emploi a délocalisé, à titre expérimental, deux fois par mois, une permanence au Relais de Services Publics de Castellane en visio-rendez-vous permettant un entretien entre les demandeurs d'emploi et les conseillers de Pôle Emploi. Cette expérimentation a résulté d'un travail de partenariat entre le Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence, le Conseil Général des Hautes-Alpes, le Pays Asse-Verdon-Vaïre-Var et Pôle Emploi.

Dans le cadre de cette expérimentation, les permanences par visio-rendez-vous devraient très rapidement être déployées sur les cantons d'Entrevaux et de Saint-André-les-Alpes.

### Maisons de santé pluridisciplinaires

La création de maisons de santé pluridisciplinaires, qui est un des engagements du Pacte Territoire-Santé dans le département, joue un rôle essentiel au maintien de la population en zone rurale. L'agence régionale de santé de PACA soutient et encourage ces créations. Elle a confié l'accompagnement des professionnels adhérant à ce type de projet à l'Observatoire Régional des Urgences (ORU) PACA.

C'est ainsi que la maison de santé publique de Castellane, qui a bénéficié de 316 161 € de financements de l'Etat, a ouvert ses portes à l'été 2013. D'autres projets existent et sont en cours d'accompagnement par l'ORU PACA.



### Développement des télé-procédures

La dématérialisation et les télé-procédures sont un des axes majeurs de modernisation de l'administration. Chaque année de nouveaux services en ligne sont offerts tant aux particuliers qu'aux entreprises. En matière de finances publiques par exemple, outre la télé-déclaration mise en place depuis plusieurs années, il est désormais possible de valider sa déclaration d'impôt sur le revenu en seulement 3 clics sur internet ou par smartphone lorsqu'aucune modification n'est à opérer par rapport aux éléments pré remplis par l'administration.

**La télédéclaration**  
Pensez-y, ça vous simplifie la vie !



En 2013, dans le département, le nombre de télé-déclarations a progressé de près de 9 % par rapport à l'année précédente. 25 695 contribuables, soit plus d'un sur quatre, ont télé-déclaré leurs revenus.

11 000 entreprises ont effectué leur déclaration de TVA de manière dématérialisée soit 60 % des entreprises des Alpes-de-Haute-Provence. A l'horizon 2015, toutes les entreprises soumises à la TVA devront recourir à une télé-procédure pour déclarer et s'acquitter de cet impôt.

La télé-déclaration des aides agricoles (TELEPAC) a continué de se développer.

En 2013, 71 % des agriculteurs bas alpins ont utilisé ce service pour les surfaces agricoles et 95 % pour les subventions animales.

Je télédeclare  
mes aides  
sur **telepac**  
[www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)